

LES RENDEZ-VOUS
de l'AdCF et de l'ADGCF

MARDI 31 JANV.
9h-15h30

AdCF, salles de réunion
22 rue Joubert,
75009 Paris

PROGRAMME

ATELIER DU CLUB DES AGGLOMÉRATIONS
ET DES MÉTROPOLES

CLUB des
AGGLOS &
MÉTROPOLES

**Réforme du
stationnement payant :
soyez prêts
pour le 1^{er} janvier 2018**

en partenariat avec



ASSOCIATION
DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX
DES COMMUNAUTÉS
DE FRANCE

FRANCE
URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

IGART
GROUPEMENT DES AUTORITÉS
RESPONSABLES DE TRANSPORT

organisé par



La loi MAPTAM de janvier 2014 réforme en profondeur le régime juridique du stationnement payant sur voirie. Cette décentralisation du stationnement se traduit par la suppression de l'amende pénale de 17€ en cas d'absence ou d'insuffisance de paiement du stationnement. La mise en œuvre de cette réforme qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018, nécessite de multiples adaptations. **Aussi est-il important que les agglomérations et leurs communes s'y préparent sans tarder.**

Le club des aggllos et des métropoles du 31 janvier prochain, organisé par l'AdCF, en collaboration avec le GART, France urbaine et la Mission interministérielle pour la décentralisation du stationnement (MIDS), permettra aux élus et aux cadres dirigeants des agglomérations et des métropoles de faire le point sur les objectifs et les enjeux de la réforme du stationnement.

Mêlant regards d'experts et de praticiens, ce club des aggllos et des métropoles vise à aider les agglomérations à mettre en oeuvre la réforme au 1^{er} janvier 2018. Il s'agit, notamment, de répondre aux questions suivantes : comment et sur quels outils s'appuyer pour définir ou revoir la politique de stationnement payant sur son territoire ? Quels seront les liens entre les communes et les EPCI en matière de gestion du stationnement et des flux financiers ? Comment calculer le barème tarifaire de la redevance, mais aussi comment fixer le montant du futur forfait de post-stationnement (FPS) ? Comment réorganiser les services et quelles questions faut-il se poser avant de se positionner en faveur d'une gestion en régie ou d'une gestion externalisée ? Comment gérer les phases de recours administratifs et contentieuses ? Quelle évolution des équipements techniques la réforme impose-t-elle ?

Enfin un éclairage spécifique sera porté sur la question centrale de la gestion du stationnement comme levier d'attractivité des cœurs d'agglomération.

PROGRAMME

9h30 - 10h

ACCUEIL CAFÉ

10h-10h15

MOTS D'INTRODUCTION

- Erwan Le Bot, *AdCF*
- Guy Le Bras, *délégué général, GART*
- Héloïse Foucault, *France urbaine*

10h15 - 10h30

ÉTAT DES LIEUX, TOUR DE TABLE

Parole libre donnée aux agglomérations et métropoles présentes : où en est la mise en œuvre de la réforme du stationnement dans les collectivités ?

10h15 - 11h

PRÉSENTATION DES PRINCIPES DE LA RÉFORME

Quels sont les objectifs de la réforme ? Quels sont ses atouts, mais aussi ses implications pour les collectivités ?

- Romain Cipolla, *GART*
- Stéphane Rouvé, *préfet, délégué de la Mission Interministérielle à la Décentralisation du Stationnement (MIDS)*

11h - 13h

SE PRÉPARER À LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME AU 1^{er} JANVIER 2018

Comment et sur quels outils s'appuyer pour définir ou revoir la politique de stationnement payant sur son territoire ? Quels seront les liens entre les communes et les EPCI en matière de gestion du stationnement et de flux financiers ? Comment calculer le barème tarifaire de la redevance, mais aussi comment fixer le montant du futur forfait de post-stationnement (FPS) ?

Quelles sont les modalités pratiques de mise en œuvre de la réforme ? Comment réorganiser ses services et quelles questions faut-il se poser avant de se positionner en faveur d'une

gestion en régie ou externalisée ? Comment gérer les phases de recours administratives et contentieuses ? Quelle évolution des équipements techniques la réforme impose-t-elle ?

La mise en œuvre de la réforme et retours d'expérience, échanges organisés autour de la présentation de deux agglomérations

- L'exemple de Pau Agglomération. Intervention de Nicolas Pernot, *directeur général des services de Pau Agglomération et de la Ville de Pau*
- L'exemple de Montpellier Métropole Méditerranée

13h-14h

BUFFET sur place

14h - 15h30

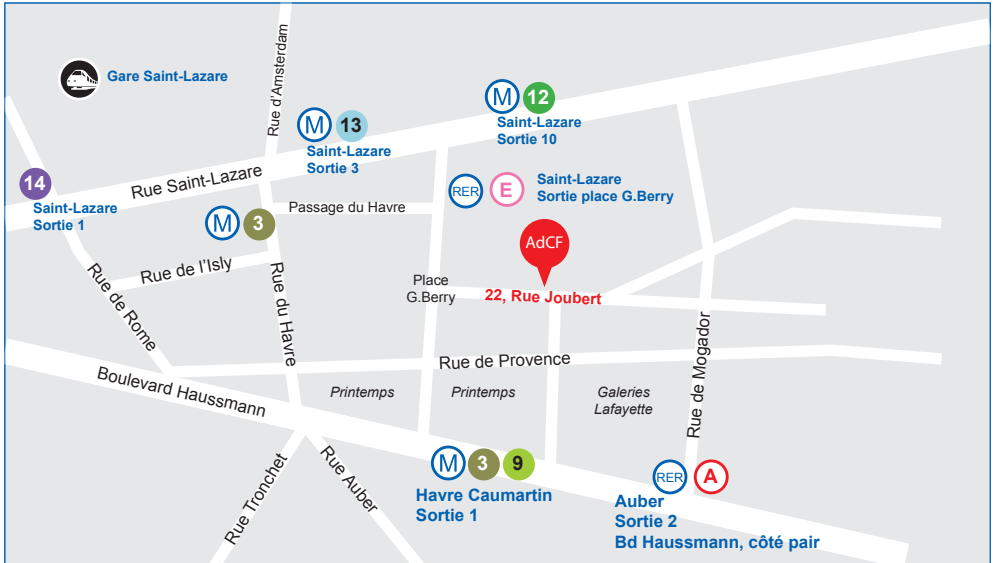
LA GESTION DU STATIONNEMENT, LEVIER D'ATTRACTIVITÉ DES CŒURS D'AGGLOMÉRATION

Avec la réforme, les communes et les communautés disposeront d'une maîtrise complète du service public du stationnement. C'est un enjeu majeur de cohérence des politiques locales de déplacements et d'urbanisme. C'est aussi un levier possible pour l'attractivité des centres-villes et des cœurs d'agglomération.

La réforme représente ainsi une opportunité pour s'engager dans une véritable réflexion stratégique en articulant la nouvelle compétence « politique locale du commerce » des agglomérations avec une troisième génération de plans de déplacements urbains (PDU).

- Présentation experte et témoignage de Christine Giraudon, *directrice études et marketing, Lyon Parc Auto*

ACCÈS AdCF



MÉTROS

Saint-Lazare
Lignes 14, 12, 8

Madeleine
lignes 8 et 14

Havre-Caumartin
lignes 9 et 3

RER E
Saint-Lazare

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

club agglos et métropoles **stationnement** - mardi 31 janvier 2017

MME / M. PRÉNOM : NOM :

FONCTION :

ORGANISME :

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL :

TÉL : PORTABLE :

E-MAIL PARTICIPANT(E) :

E-MAIL ASSISTANT(E) :

→ participera au club aggloset métropoles du mardi 31 janvier 2017 OUI NON

*La participation à cette journée est de 40 euros ttc par personne
pour les communautés non-adhérentes ou les organismes non partenaires de l'AdCF.
Règlement à adresser à l'AdCF, 22 rue Joubert, 75009 Paris*

→ **EN SAVOIR PLUS** : e.lebot@adcf.asso.fr

→ **S'INSCRIRE** : a.blanchard@adcf.asso.fr

Un e-mail de confirmation sera adressé
à chaque inscrit dans les meilleurs délais
à réception de l'inscription.

Assemblée des Communautés de France

22, rue Joubert - 75009 Paris

T. : 01 55 04 89 00

—
www.adcf.org